



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

**Dérogation sur RD 17****LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**VU** l'arrêté départemental n° 24-1048 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal en date du 19 Avril 2024 réglementant la circulation des voies d'accès du PAS de PEYROL,

**VU** l'arrêté n° 24-0860 du 09 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

**VU** la demande de l'entreprise COLAS en date du 25 Juin 2024,

Considérant que pour des travaux d'enrobé, il est nécessaire de déroger à l'arrêté 24-1048 du 19 Avril 2024,

Sur proposition de Monsieur le Coordinateur Territorial d'Aurillac.

**ARRETE****Article 1 : Objet**

Par dérogation aux articles 2, 5 et 8 de l'arrêté 23-1784, les véhicules suivants sont autorisés à circuler vendredi 28 juin sur la RD 17 entre Mandailles "Le Grand Tournant" et « La Roche Noire » :

- EM 725 MX
- FX 045 YW
- CZ 441 VA

**Article 2 : Véhicule pilote*****Si circulation à contre sens***

Lorsque la route sera ouverte à la circulation, les véhicules seront précédés par un véhicule « pilote » pour faciliter le croisement avec les véhicules venant à contre-sens, en toute sécurité.

**Article 3 : Responsabilité**

L'autorisation est donnée à titre exceptionnel et sous l'entière responsabilité du pétitionnaire.

**Article 4 : Ampliation**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le directeur de COLAS,
- Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie du Cantal,
- Monsieur les Maires de Mandailles et Le Falgoux,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Puy-Mary,
- Monsieur le Directeur des Mobilités

Aurillac, le 28/06/24  
Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur des Mobilités  
Philippe FABREGUE  
y. Roux

**Conseil départemental du Cantal**

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr